schweiz suisse svizzera

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mars 2023

1. Accueil
Naomi King et Isabelle Daulte, membres du comité, souhaitent la bienvenue aux membres actifs, aux membres d'honneur ainsi qu'aux invité-e-s présents.

61 personnes (membres actifs, donateur-trice-s, invité-e-s) sont présentes selon la liste de présence. 56 membres ont le droit de vote. Selon la liste en annexe, 19 personnes se sont excusées.

2. Election des scrutatrices
Sont élues comme scrutatrices : Ishi Andrea Leuthold et Rosmarie Lussmann.

3. Procès-verbal de l'AG du 19 mars 2022
Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'année dernière est approuvé à l'unanimité et avec remerciements.

4. Rapport sur l'année 2022
a) Rapport annuel du comité
Le comité et le secrétariat exécutif ont rédigé leurs rapports de manière claire et complète. Les textes peuvent être consultés dans leur intégralité dans le rapport annuel 2022 sur le site Internet de l'association.

Le rapport annuel 2022 est approuvé à l'unanimité.

b) Comptes annuels
Yoga Suisse est principalement financée par les cotisations des membres et des donateurs-trices.

Nous remercions ici chaleureusement tous les membres et donateurs-trices qui rendent possible et soutiennent les projets de l'association par leur contribution annuelle.

En comparaison avec l'année précédente, il s'avère que nous avons eu moins de recettes de membres en 2022. Il y a eu plus de départs que l'année précédente, en particulier parmi les membres actifs et les membres en formation.

Huit enseignant-e-s de yoga titulaires d'un diplôme de l'Union Européenne de Yoga (UEY) ont obtenu la reconnaissance en 2022. Les frais administratifs, d'un montant de CHF 1'600.-, sont comptabilisés dans le domaine "Assurance qualité". Les autres recettes du domaine "Assurance qualité" comprennent les frais de dossier d'un montant de CHF 350.- par candidat-e au diplôme. Ce montant varie d'année en année en fonction du nombre de candidat-e-s qui passent les examens de Yoga Suisse. Les collaboratrices du secrétariat exécutif ont reçu en 2022 une compensation du renchérissement de 1,5 pour cent. La secrétaire exécutive a reçu un cadeau d'ancienneté. En outre, toutes les collaboratrices sont désormais assurées dans le cadre du deuxième pilier. Toutes ces adaptations ont entraîné une augmentation des charges de personnel par rapport à l'année précédente.

Le compte de charges "Administration des membres, site web, newsletter" comprend les frais de maintenance ainsi que les travaux liés aux nouveautés du calendrier des manifestations sur le site web.

Le compte de dépenses "Congrès, formation continue et séminaires" comprend les dépenses pour les cérémonies de remise des diplômes et les deux ateliers de printemps "Humour et yoga" et "Yoga et mantra". Sur les douze cours de formation continue prévus, dix ont pu être organisés, ce qui explique que les recettes dans ce domaine soient nettement plus élevées que l'année précédente.

Les quelque 1500 heures de travail bénévole du comité et des groupes de travail ne sont pas comprises dans ces comptes annuels. Selon les estimations, il faudrait ajouter CHF 37'500.- au compte de résultats. Après dissolution des provisions de CHF 5'000.-, le bénéfice s'élève à CHF 3'914,78. Le bénéfice est reporté sur le nouveau

compte, ce qui porte les fonds propres à CHF 38’574,78.

5. Rapport de l'organe de révision
L'organe de révision Treuhand Keel AG a vérifié les comptes annuels et a consigné ses conclusions dans le rapport de révision. Ce rapport a pu être lu avec les autres documents sur le site Internet de l'association. La Treuhand Keel AG recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels présentés avec un bénéfice de CHF 3’914.96 et un capital propre de CHF 38’574.78.

L’assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision.

Les comptes annuels 2022 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge au comité
L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge au comité (décharge)

7. Planification annuelle 2023 et cotisations des membres et contributions des donateurs-trices 2024
a) Planification annuelle 2023
Des informations détaillées sur les projets planifiés se trouvent dans le rapport annuel 2022.

1. Collaboration entre le comité, les institutions de formation et le secrétariat exécutif
Maintenir ce qui renforce et unit en 2023, par exemple le dialogue entre les institutions de formation lors des cafés-zoom. Discuter ensemble de l’évaluation des prises de position faites dans le cadre des projets en cours et des thèmes de la planification annuelle, investir du temps dans la formation d'opinion et dans les processus de décision, surmonter les obstacles linguistiques à l'aide d'outils numériques. Rendre le yoga plus visible en tant que profession et mettre en avant la qualité des membres actifs et des institutions de formation.

2. Domaine santé
Le GTDS (groupe de travail dans le domaine de la santé) poursuivra ses travaux et examinera dans quel cadre Yoga Suisse souhaite travailler avec les bureaux d'enregistrement et les caisses maladie. Le GTDS a élaboré un document de base contenant des informations sur le système de santé suisse et ses acteurs. Le document de base peut être consulté auprès du secrétariat exécutif. Dans une prochaine étape, le GTDS définira une vision et des objectifs stratégiques.

3. Stratégie pour la yogathérapie 2022-2025
Le GTYT (groupe de travail sur la yogathérapie) poursuivra la mise en œuvre des objectifs stratégiques, en particulier le développement d'une vision stratégique pour Yoga Suisse et la clarification des domaines d'activité (communication, formation, manifestations, etc.). Les premières réflexions sur les profils professionnels et le parcours professionnel des yogathérapeutes sont en cours.

4. Réévaluation des conditions cadres pour les examens
Le GTPex (groupe de travail Examens) poursuivra et achèvera le mandat de révision des conditions-cadres pour les examens.

5. Formation continue
Yoga Suisse proposera un nouveau concept de formation continue, dont la mise en œuvre est prévue pour l'été 2023. L'offre de formation continue 2023 peut être téléchargée en format PDF sur le site web de l'association : une offre variée comprenant treize cours de formation et trois cours certifiants.

b) Cotisations des membres et contributions des donateur-trice-s 2024
Le comité propose à l'assemblée générale de maintenir les cotisations des membres et la contribution des donateur-trice-s pour l'année 2024.

L'assemblée générale approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Présentation et élection
Stefan Senn se présente à l'assemblée générale et est proposé par l'ensemble du comité pour être élu comme nouveau membre du comité.

Stefan Senn est élu à l'unanimité comme nouveau membre du comité.

L'année 2023 est une année d'élection pour le comité directeur.

L'élection de Malek Daouk, Isabelle Daulte, Naomi King et Claudia Per est confirmée in globo. La réélection du comité est approuvée à l'unanimité.

Le comité propose à l'assemblée de continuer à travailler avec la Keel Treuhand AG en tant qu'organe de révision.

L'organe de révision est confirmé à l'unanimité.

9. Demandes
Aucune demande n'a été déposée concernant les points à l'ordre du jour.

10 Remerciements et divers
Le comité remercie la collaboration engagée dans les différents groupes de travail et remet une rose à Carla Felber, Gisela Stauber et Stefan Senn. Un grand merci également aux expertes Carolina Baumann, Ruth Blattner, Sonia Coray, Barbara Dehm, Sandra Dosé, Daniela Hälg, Ishi Andrea Leuthold et Marianne Tschumi. Un grand merci à la rédactrice en chef de "YOGA ! Das Magazin" Karin Reber et son équipe de rédaction ainsi qu'à l'équipe de rédaction de "Les Cahiers du Yoga". Un grand merci au photographe Michael Isler et aux traductrices Dolores Ferrari et Sabina Telli ainsi qu'à Ishi Andrea Leuthold, notre relectrice et correctrice.

Un grand merci également à notre équipe engagée du secrétariat exécutif, Susanne Baltensperger, Dolores Ferrari, Ramona Jenni et Brigitte Merz.

L'assemblée générale 2024 aura lieu le 16 mars 2024. Le lieu sera communiqué à une date ultérieure.

Le comité remercie les membres pour leur participation.

Pour le procès-verbal :

Secrétariat exécutif
Brigitte Merz
Ramona Jenni

Comité
Malek Daouk
Isabelle Daulte
Naomi King
Claudia Per
Stefan Senn

Annexe:

Liste des personnes excusées

Francine Ackermann, Cornelia Berger, Vanessa Di Nuzzo Stauffer, Chantal Dräyer, Carla Felber, Edith Gähler, Arjuna Mallawarachichi, Therese Matter, Ursina Polli, Evelyn Reinhard, Ottilia Scherer, Erika Schnetzer, Margareta Stühl, Regina Surber, Marianne Tschumi, Carlo Vella, Daniel Wiedemar, Christine Wüthrich, Daniela Zurkirchen